

& qu'il ne chante sur un autre ton. On assure qu'il est fort habile & qu'il écrit avec une aisance & un feu qui n'est pas ordinaire ni commun, sur tout dans le Siècle où nous vivons; quel dommage qu'il employe si mal ses talens, que ne s'occupe t'il plutôt à enregistrer les sottises de quelque heureux faquin, que d'attaquer la réputation des Princes que nous devons toujours regarder avec respect? & que ne suit-il le chemin que tant d'autres lui frayent pour parvenir, non pas à l'immortalité, mais au Temple de la Fortune? La Grange autre faiseur de Chansonnets a aussi été relegué en Poitou pour le même sujet, avec des sentes à lui d'en sortir sous peine d'une plus griève punition; ces sortes d'exécutions calmeront les accès de ceux qui le prennent sur un ton trop haut. Mais si on nous défait des Poètes satyriques, qui en effet ne sont propres qu'à troubler la Société, que ne ourge-t'on aussi la terre de cette quantité de flatteurs qui infectent & gâtent le bon goût, travestissent les défauts des hommes en vertus, & corrompent le bon cœur & les meilleures inclinations. D'ailleurs la flatterie est l'origine de toutes les extravagances, & les excès auxquelles nous voyons que la plupart des hommes sont sujets.

X. Le Gouvernement de St. Malo qui étoit vaquant par la mort de Mr. le Marquis de Lanion, a été donné à Mr. le Marquis de Cotagon General Major des Armées de Sa Majesté.

*Emplois
donnés.*

Mr. de Fleuri Evêque de Troyes & Conseiller du Roi, a été reçu à l'Académie Française à la place de feu Mr. de Calliers.

H

XI. Nous